



COMMUNIQUE RELATIF AU FONDS INTERNE POUR LA PRODUCTION AVICOLE DE LA SOCIÉTÉ «PATRIMOINE AFRICA»

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique informe la population qu'une entreprise dénommée «Patrimoine Africa» a lancé, à travers les réseaux sociaux, un emprunt obligataire afin de constituer un Fonds Interne pour la Production Avicole, en abrégé FIPRA-PA 2021, aux conditions de souscriptions ci-dessous:

- Montant total à mobiliser : 100 000 000 F CFA;
- Valeur nominale : 10 000 F CFA;
- Taux d'intérêt annuel : 50%;
- Durée : 4 ans
- Restitution du capital souscrit à la fin du contrat

Cet emprunt a été lancé sans autorisation, en violation de l'instruction n°36/2006 relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la mesure gouvernementale d'interdiction des placements financiers illégaux prise lors du Conseil des Ministres du 8 juillet 2020.

Je tiens à rappeler aux populations que les effets désastreux des sociétés dites d'agrobusiness sont encore présents dans la mémoire.

Les populations doivent également garder à l'esprit que le taux d'intérêt de 50% qui est proposé, doublé de la restitution du capital souscrit à la fin du contrat, constituent des éléments d'alerte qui invitent à se détourner de ce type de placement.

J'invite donc les populations à plus de vigilance et surtout à de la prudence par rapport aux appâts de gains faciles.

ASSAHORE KONAN JACQUES

*Directeur Général du Trésor et de
la Comptabilité Publique*